

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2020

À cette séance ordinaire tenue le 10 février 2020 sont présents, Madame la conseillère Danielle D. DuSablou, Messieurs les conseillers Michel Trottier, André Filteau, Louis-Philippe Douville et Denis Naud tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur le conseiller Raymond Beaudoin est absent.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2020-02-10-023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté en laissant l'item « Divers » ouvert.

ADOPTÉE

2020-02-10-024

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

a) Dispense de lecture

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal mentionné en titre, M. René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire lecture.

b) Commentaires et/ou corrections

Aucun

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions. Aucune question n'est soumise au conseil.

2020-02-10-025

RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DU PAIEMENT DES COMPTES

Le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses et la liste des comptes.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil accepte le bordereau des comptes présenté à la séance du 10 février 2020 au montant de 249 754.11\$ et autorise le paiement des factures.

LISTE DES COMPTES DE JANVIER 2020

#	Fournisseurs	Montant
1	Hydro-Québec	17 534.29 \$
2	Telus	1 292.97 \$
3	Telus Mobilité	58.01 \$
4	Xittel (internet)	91.93 \$
5	Shaw Direct, coupole quilles, Loisirs	49.43 \$
6	Xplornet, Aq.PM.: 60.36\$ Aq.SC: 57.48\$	117.84 \$
7	Purolator, frais de transport	6.06 \$
8	Énergies Sonic, huile chauffage garage mun.: 1330.57\$, caserne incendie: 408.66\$	1 739.23 \$
9	Salaires nets des Élus, janvier	2 608.01 \$
10	Salaires nets des Employés, janvier	18 221.10 \$
11	Salaires nets des Pompiers, janvier, gardes-entretiens, Interventions (0 sortie), Prévention, Pratiques, Pratiques Sumi, Formations, Travail administratif Patrick: 22¼hres, Mathieu Champagne: 4¾hres	3 540.27 \$
12	Ministre du Revenu du Québec, remise janvier	9 123.91 \$
13	Receveur Général du Canada, remise janvier	3 601.19 \$
14	REER, cotisations, janvier	2 087.92 \$
15	Financière Manuvie, ass. collective, janvier	2 834.73 \$
16	Canadien National, décembre 2019	592.00 \$
17	Société Plan de Vol Inc. frais annuels 2020, Sécurité Civile	3 434.30 \$
18	PG Solutions, contrat entretien annuel 2020 modules comptabilité: 5967.21\$, contrat entretien annuel 2020, module des permis: 1241.73\$, pap. taxation: 764.47\$	7 973.41 \$

19	Ministre des Finances, permis pour journée Plaisirs d'Hiver 15 février, Loisirs	36.00 \$
20	Feuillet Paroissial St-Marc, espace publicitaire année 2020	315.00 \$
21	FQM cotisation année 2020	1 672.74 \$
22	9228-5931 Québec Inc. location copieur 21-01 au 20-04-20	425.40 \$
23	Ico Technologies, contrat support annuel, année 2020	123.95 \$
24	Réal Huot Inc., matériel aqueduc:	2 668.14 \$
25	134619 Canada Inc. contrat enlèvement neige 2ième vers.	27 594.00 \$
26	Jean Tessier, remb. fact. Coop, paire de bottes de travail	150.00 \$
27	Ville St-Marc-des-Carières, entraide incendie 30 nov.: 660 Lépine (1 entraide, 1 fausse alarme), entraide 13 déc.: Rte Jimmy Welsh	890.11 \$
28	Service Incendie St-Marc, inscription Festival des Pompiers 5 et 6 juin 2020	200.00 \$
29	ADMQ. Cotisation annuelle directeur général: 923.43\$, formation Web 23 janvier: 86.23\$	1 009.66 \$
30	Culture Saint-Casimir, contribution financière 2020 pour Commission Brassicole 19 et 20 juin, résol.: 2019-12-09-265	250.00 \$
31	Les Rendez-Vous Culturels St-Casimir, contribution financière 2020 pour FFPE résol.: 2020-01-13-020	250.00 \$
32	Notarié Inc. Hon. Profess. Contrat achat terrain de M.Vincent Coulombe lot: St-Thuribe, Rés.: 2019-02-11-035	920.00 \$
33	Communication-Jeunesse, inscription Club de la Livromanie, biblio.	68.99 \$
34	Ange-Aimée Asselin, frais de déplac. et repas pour achat volumes à Québec	83.25 \$
35	Réseau Biblio, tarification annuelle bibliothèque	7 391.51 \$
36	Adaptation 04, inspection semestrielle ascenseur Mun.: 110.50\$, Loisirs: 214.50\$	325.00 \$
37	Postes Canada, frais de postes Éclaireur	169.89 \$
38	Marché Thibault, Mun.: 43.32\$, Loisirs: 72.43\$, Incendie: 40.34\$	156.09 \$
39	SBM copies facturables 20-01 au 20-04-2020	213.25 \$
40	Technipc informatique Inc. antivirus et 2 souris d'ordinateur	163.80 \$
41	MonBuro, papiers copieur	264.44 \$
42	Coop Novago, Mun.: 3452.\$, Loisirs: 291.98\$, Incendie: 199.26\$	3 943.24 \$
43	Régie régionale de gestion des mat. Rés. Portneuf, quote-part 1er vers.	41 230.50 \$
44	Ville de Donnacona, facturation décembre 2019	30.00 \$
45	Centre Mécanique AGH, fer angle pour caserne, incendie	275.94 \$
46	Association des Chefs en Sécurité Incendie, cotisation 2020, inc.	310.43 \$

47	BFT Bowling, réparation ordinateur quilles, Loisirs	736.88 \$
48	Stantec, Hon. Profess. Conception des plans et devis pour la reconstruction du barrage (prise d'eau) Aq.SC. Résol: 2019-10-15-215, Programme Primeau	31 618.13 \$
49	Garage Conrad Audet, essence mun.: 968.70\$, Incendie: 60.01\$	1 028.71 \$
50	Alexandre Paquin, remb. fact. Coop, paire de bottes de travail	147.32 \$
51	Distribution Robert, produits Mun.: 98.53\$, Loisirs: 73.01\$	171.54 \$
52	Richard Équipement Inc. fournitures de bureau	159.08 \$
53	SNC Lavalin Inc. Hon. Profess. Surveillance résol: 2018-08-13-160, TECQ 14-18	1 534.92 \$
54	Scène Scapin, nettoyage et ignifugation des rideaux de la scène Centre Paroissial, Loisirs	1 714.56 \$
55	PJ Service Mécanique Inc. Essence Mun.: 956.56\$, réparation camion F-550: 524.23\$	1 480.79 \$
56	Chem Action, matériel aqueduc	517.97 \$
57	Lafrenière Tracteurs, entretien tracteur Kubota	60.71 \$
58	Napa, pièces pour réparation camion F-150	175.71 \$
59	La Pérade Ford Inc. entretien camion F-550	356.00 \$
60	Pascal Falardeau Inc. réparation souffleur	78.18 \$
61	CTM. 2 étuis pour radios voirie: 144.87\$, 1 batterie radio Alexandre voirie:143.72\$ Mun.: 288.59\$, 2 antennes radio incendie: 40.19\$	328.78 \$
62	Proplus, produits Centre Paroissial, Loisirs	256.36 \$
63	Vohl Inc. pièces Mun.: 104.87\$, Incendie: 12.88\$	117.75 \$
64	Mun. St-Thuribe, 2 entraides incendie 30 novembre 2019: 660 Rue Lépine (1 entraide, 1 fausse alarme) incendie	381.54 \$
65	Services Techniques Incendies, tests et inspection équipements, incendie	1 762.09 \$
66	Véolia, produits aqueduc	1 651.33 \$
67	Groupe Ultima, Assurances accident pompiers, incendie: 1139.\$, Assurances accident bénévoles, Loisirs: 273.\$, Assurances générales: 36601.\$ (Mun.: 24167.10\$, Loisirs: 5987.64\$, Incendie: 6446.26\$)	38 013.00 \$
68	Imprimerie Germain Ltée, impressions éclairer Février	386.23 \$
69	Eurofins Environnex, analyses eau potable et usée	560.22 \$
70	Mathieu Champagne, frais déplacements pour formation, incendie	96.80 \$
71	Plomberie O Durivage Inc. installation compteur d'eau 145, 3ième Rang	381.58 \$
	TOTAL DU MOIS:	249 754.11 \$

	Municipalité:	216 649.00 \$
	Loisirs:	13 280.77 \$
	Incendie:	16 390.04 \$
	Sécurité Civile	3 434.30 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires à ces dépenses.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dixième jour du mois de février 2020.

René Savard,
Directeur général et secrétaire-trésorier

RAPPORT DES RESPONSABLES

Mme Danielle D. DuSablou nous informe de la tenue d'un colloque le 28 février prochain intitulé « *Repenser la normalité pour faire valoir nos différences* », lequel est organisé par le Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale.

Monsieur André Filteau nous résume sa participation à la dernière table des Aînés de Portneuf et de la tenue prochainement d'un projet théâtral interactif ayant pour titre « *Où sont passés mes rêves de retraite?* », qui du 26 février au 22 avril, sera présenté à huit reprises dans autant de localités.

Monsieur Michel Trottier nous informe que le SSI n'a effectué aucune sortie au cours du mois de janvier.

Monsieur Denis Naud invite la population à participer en grand nombre à la « *Classique hivernale des pompiers* », laquelle aura lieu samedi, le 15 février prochain au Centre récréatif.

Monsieur Louis-Philippe Douville n'a rien à signaler.

Monsieur Dominic Tessier Perry nous informe que la RRGMRP changera bientôt de fournisseur pour la valorisation des matières recyclables.

2020-02-10-026

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le bordereau de correspondance est remis à chacun des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le bordereau de correspondance soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 187-2020 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DES LOTS 5 020
898 ET 5 389 750 DU CADASTRE DU QUÉBEC PRÉVOYANT UNE
DÉPENSE DE 325 000\$ ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 325
000\$ REMBOURSABLE SUR 20 ANS**

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, je soussignée Danielle D. DuSablou, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement numéro 187-2020 décrétant l'acquisition des lots 5 020 898 et 5 389 750 du cadastre du Québec prévoyant une dépense de 325 000\$ et un emprunt n'excédant pas 325 000\$ remboursable sur 20 ans;

QUE des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

QUE le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours de calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité mentionne que l'objet de ce règlement a pour but de permettre l'acquisition des lots 5 020 898 et 5 389 750 du cadastre du Québec sur lesquels sont situés le barrage et la prise d'eau de l'aqueduc du village.

QU'un coût de 325 000\$ est relié à ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, je procède au dépôt du Règlement numéro 187-2020 décrétant l'acquisition des lots 5 020 898 et 5 389 750 du cadastre du Québec prévoyant une dépense de 325 000\$ et un emprunt n'excédant pas 325 000\$ remboursable sur 20 ans.

Mme Danielle D. DuSablou, conseillère

2020-02-10-027

**RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À
FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE
EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS**

ATTENDU QUE le Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens entrera en vigueur le 3 mars 2020;

ATTENDU QU'IL y a lieu de désigner les instances concernées pour appliquer ledit règlement;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE désigner l'inspecteur municipal en regard de l'application du Règlement d'application de la loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens incluant la section V dudit règlement qui traite de l'inspection et de la saisie;

D'AUTORISER l'inspecteur municipal et la Sûreté du Québec à délivrer les constats d'infraction en regard de ce règlement.

ADOPTÉE

2020-02-10-028

PROJET DE LOI 48 - LOI VISANT PRINCIPALEMENT À CONTRÔLER LE COÛT DE LA TAXE FONCIÈRE AGRICOLE ET À SIMPLIFIER L'ACCÈS AU CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi no 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 48 propose notamment l'introduction d'un plafond de la valeur imposable des terres agricoles;

CONSIDÉRANT que le mécanisme d'établissement et d'indexation du plafond de la valeur imposable proposé fera en sorte de réduire considérablement sa portée, notamment sur le niveau de croissance du montant de taxes foncières assumé par les entreprises agricoles et du Programme de crédit de taxes foncières agricoles;

CONSIDÉRANT que ce projet de loi favorisera la relève agricole;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER la position prise par l'UPA Capitale-Nationale / Côte-Nord en regard de ce dossier (résolution datée du 16 décembre 2019).

D'ACHEMINER une copie de cette résolution à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à l'UPA Capitale-Nationale / Côte-Nord.

ADOPTÉE

2020-02-10-029

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT que l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec stipule de la Municipalité doit déposer annuellement un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER le dépôt du Rapport annuel 2019 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Casimir.

ADOPTÉE

2020-02-10-030

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2019 EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a débuté l'entrée en vigueur de son schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie le 16 juillet 2018.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, le rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

CONSIDÉRANT que les rapports annuels produits et adoptés par les 18 municipalités locales de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal, et l'adopte tel que déposé;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Saint-Casimir adopte le rapport annuel d'activité en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal pour l'an 2 (2019), et qu'une copie de celui-ci soit acheminée à la MRC de Portneuf, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-02-10-031

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT l'état produit par le directeur général et secrétaire-trésorier indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en totalité pour les années 2019 et antérieures;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire transmettre à la MRC de Portneuf les dossiers aux fins de procéder à la vente des propriétés pour motif de non-paiement de taxes foncières municipales et/ou scolaires;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, à transmettre à la MRC de Portneuf la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires;

QUE le conseil municipal autorise cette personne ainsi que le maire en vertu de l'article 1038 du Code municipal, à enchérir et acquérir l'un ou l'autre des immeubles visés par cette liste, le cas échéant.

ADOPTÉE

2020-02-10-032

TARIFICATION 2020 POUR LE TERRAIN DE JEU

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour de la tarification annuelle pour le terrain de jeu;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les activités du camp de jour auront lieu du 22 juin au 7 août 2020 (fermé le 24 juin et les 1^{er}, 23 et 24 juillet);

QUE la tarification pour le terrain de jeu en 2020 soit la suivante :

**Tarification camp de jour 2020
(Terrain de jeu)**

TEMPS PLEIN	1^{ER} ENFANT	2^E ENFANT	3^E ENFANT	4^E ENFANT
1 SEMAINE	58\$	44\$	34\$	GRATUIT
2 SEMAINES	81\$	61\$	47\$	GRATUIT
3 SEMAINES	99\$	75\$	57\$	GRATUIT
4 SEMAINES	117\$	88\$	67\$	GRATUIT
5 SEMAINES	135\$	102\$	77\$	GRATUIT
6 SEMAINES	153\$	115\$	87\$	GRATUIT
7 SEMAINES	171\$	128\$	117\$	GRATUIT

TEMPS PARTIEL	1^{ER} ENFANT	2^E ENFANT	3^E ENFANT	4^E ENFANT
1 SEMAINE	33\$	25\$	20\$	GRATUIT
2 SEMAINES	50\$	38\$	29\$	GRATUIT
3 SEMAINES	60\$	46\$	35\$	GRATUIT
4 SEMAINES	71\$	54\$	41\$	GRATUIT
5 SEMAINES	81\$	61\$	47\$	GRATUIT
6 SEMAINES	93\$	70\$	54\$	GRATUIT
7 SEMAINES	123\$	81\$	69\$	GRATUIT

Le coût pour les frais de garde pour chaque enfant de 5 ans à 12 ans est :

- Garde du matin / 2,00\$ par jour 5 jours de 7h30 à 9h00
- Garde du soir / 2,00\$ par jour 5 jours de 16h à 17h30
- Garde du matin / 2,00\$ par jour 3 jours de 7h30 à 9h00
- Garde du soir / 2,00\$ par jour 3 jours de 16h à 17h30
- Frais de retard après 16h00 si l'enfant n'est pas inscrit au service de garde : 10.00\$/demi-heure;
- Frais de retard après 17h30 si l'enfant est inscrit au service de garde : 10.00\$/demi-heure.

ADOPTÉE

2020-02-10-033

SERVITUDE DE TRAVAIL SUR UNE PARTIE DU LOT 3 928 214 EN FAVEUR DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports procèdera à des travaux de reconstruction du mur P-11385, localisé sur la rue Tessier Ouest en bordure de la rivière Niagarette;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports doit acquérir une servitude de travail d'une durée de trois (3) ans sur une parcelle du lot 3 928 214 appartenant à la Municipalité de Saint-Casimir;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge que le délai de trois (3) ans pour cette servitude est trop long;

CONSIDÉRANT que cette servitude de travail aura une superficie de 298,4 m², laquelle est nécessaire pour l'aménagement d'un chemin de déviation temporaire durant les travaux;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 3 928 215, M. Jean-Yves-Julien, s'est adressé à la municipalité afin d'obtenir son appui en regard des conditions reliées à cette servitude.

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir accepte une servitude de travail d'une durée maximale de deux (2) ans sur le lot 3 928 214, laquelle aura une superficie de 298,4 mètres carrés, le tout tel que montré au plan d'arpentage numéro AA-7186-154-18-0210 préparé par Mme Nathalie Massé arpenteur-géomètre en date du 13 août 2019;

DE demander au ministère des Transports le retrait de la voie de contournement pour la période hivernale afin de faciliter les opérations de déneigement;

QUE cette servitude est conditionnelle à l'engagement du ministère des Transports à la remise en état des lieux après les travaux;

QUE la Municipalité de Saint-Casimir autorise le maire, M. Dominic Tessier Perry et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. René Savard, à signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs à cette servitude de travail.

ADOPTÉE

2020-02-10-034

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

2020-02-10-035

ASSURANCE MMQ / AJOUT D'OPTIONS DE COUVERTURE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'avis d'ajouter certaines options à sa couverture d'assurance qu'elle détient avec la MMQ;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AJOUTER à la police d'assurance de la municipalité les options suivantes :

- *Avenant de privation de jouissance* F.A.Q. 20 comportant une couverture de 100 000\$ (prime annuelle de 150\$ plus taxes);
- *Assurance cyberrisques* (prime annuelle de 500\$ plus taxes).

ADOPTÉE

2020-02-10-036

CONTRATS DE GRÉ À GRÉ / MISE À NIVEAU DES POSTES INFORMATIQUES

CONSIDÉRANT que la mise à niveau des postes informatiques de l'administration est rendue nécessaire avec la fin du support par Microsoft de la version Windows 7;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablou
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'OCTROYER un contrat de gré à gré à la firme Techni-PC de Pont-Rouge pour la somme de 1 580.85\$ (taxes incluses) pour la mise à niveau des postes informatiques de l'administration et ce, tel que décrit dans leur soumission #94 du 6 janvier 2020.

D'OCTROYER un contrat de gré à gré à la firme PG Solutions de Rivière-du-Loup pour la somme de 1 100.89\$ (taxes incluses) pour la réinstallation de PG Megagest, Accès Cité Territoire, Unité d'évaluation en ligne et Gestion de copie de sécurité PG Copie sur les postes informatiques de l'administration et ce, tel que décrit dans leur soumission #1MSCA50-006359-MG3 du 15 janvier 2020.

ADOPTÉE

2020-02-10-037

HORAIRE DE VIDANGES DE BOUES D'INSTALLATION SEPTIQUE

CONSIDÉRANT que la RRGMRP débutera la vidange de boues des installations septiques au début du mois de mai prochain;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil estiment que cette vidange est trop hâtive compte tenu des sols qui sont trop mous à cette période de l'année;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir adresse une demande à la RRGMRP à l'effet que le début des vidanges des boues d'installation septique soit repoussé à la mi-juin 2020.

ADOPTÉE

AJOUT DE LUMIÈRES DE RUE DANS LE SECTEUR DE L'USINE COLUMBIA FOREST PRODUCTS

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

2020-02-10-038

PROGRAMME ACTION D'ALCOA

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Casimir souhaite présenter une demande dans le cadre de ce programme afin de refaire la remise située à l'arrière du Centre récréatif;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER Mme Katy Grandbois, coordonnatrice aux loisirs, à présenter une demande dans le cadre du programme Action d'Alcoa.

ADOPTÉE

2020-02-10-039

APPUI AU PROJET FEMMES DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT que ce projet mettra en lumière le travail, l'audace et la détermination d'une vingtaine de femmes issues de la communauté portneuvoise ainsi que de leur milieu de vie respectif;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet novateur à caractère régional qui permettra de promouvoir et d'encourager une initiative qui donnera accès à la culture d'ici à tous les citoyens de Portneuf;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir appuie le projet *Femmes de Portneuf* dans le cadre du Fonds Patrimoine et Culture de la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE

2020-02-10-040

AJUSTEMENT SALARIAL DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 02-0053

CONSIDÉRANT que cet employé a obtenu récemment son certificat de qualification en tant que préposé à l'aqueduc;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont favorables à bonifier le taux horaire de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MAJORER en date du 1^{er} février 2020 le taux horaire actuel de l'employé #02-0053, de 1.00\$ de l'heure;

ADOPTÉE

2020-02-10-041

PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT que toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports du Québec, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins (article 48,39 de la Loi sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12);

CONSIDÉRANT que le Service de transport adapté de Portneuf est pris en charge par la MRC de Portneuf, et ce, depuis le 1er juillet 2011;

CONSIDÉRANT que l'administration et les opérations du Service de transport adapté de Portneuf ont été déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) selon une entente qui a été adoptée par le conseil des maires de la MRC de Portneuf (CR 121-06-2011) lors de sa séance régulière du 15 juin 2011;

CONSIDÉRANT que, le 13 décembre 2018, par la résolution 2018-12-13-271, la Municipalité de Saint-Casimir a pris part au renouvellement de cette entente qui prendra fin le 31 décembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Saint-Casimir confirme l'adoption du plan de transport adapté, de la tarification et des prévisions budgétaires 2020;

QUE la Municipalité de Saint-Casimir confirme sa participation financière annuelle pour 2020 au montant de 2 843\$.

ADOPTÉE

2020-02-10-042

DEMANDES DE CERTIFICATS D'AUTORISATION AU MELCC ET AU MFFP / RECONSTRUCTION DU BARRAGE NIAGARETTE-1 ET DE LA PRISE D'EAU ADJACENTE SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC DE SAINT-CASIMIR

CONSIDÉRANT que des certificats d'autorisation sont requis de la part du MELCC et du MFFP avant d'exécuter les travaux;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE soumettre au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) des demandes d'autorisation en vertu des articles 22 et 32 de la LQE et de l'article 128.7 de la LCMVF pour les travaux de reconstruction du barrage Niagarette-1 et de la prise d'eau adjacente sur le réseau d'aqueduc de Saint-Casimir;

DE MANDATER Madame Mélanie Bouffard de la firme Stantec inc., à soumettre et à signer ces demandes au nom de la Municipalité de Saint-Casimir ainsi que pour présenter tout engagement en lien avec ces demandes.

DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité de Saint-Casimir à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

ADOPTÉE

DIVERS

Aucun sujet n'est traité à ce point.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

Un ajournement de la séance a lieu à 20h35 pour une période de 5 minutes.

2020-02-10-043

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville à 21h35.

René Savard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Dominic Perry Tessier
Maire